

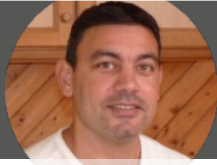
Gilles Grand-Clément

Élu et Trésorier CSEE

Formateur à Bourg en Bresse

gilles.grand-clement@afpa.fr

tel: 06 16 83 47 99



Thomas Adalvimart

Élu CSEE

Formateur à Valence

thomas.adalvimart@afpa.fr

tel: 06 86 33 53 41



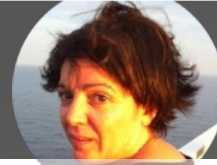
Sylvie Riou

Élue CSEE

Formatrice à Venissieux

sylvie.riou@afpa.fr

tel: 06 86 42 43 68



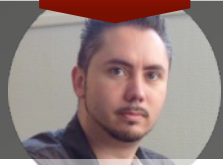
Catherine Pierro

Élue et trésor. adj. CSEE

Logist. Appro. à Valence

catherine.pierro@afpa.fr

tel: 04 75 82 30 12



Jérémie Lorente

Rep. Syndical FO au CSEE

Informaticien à Valence

fo.jeremielorente@gmail.com

tel: 06 50 37 86 18

Vos représentant.e.s FOFPA au CSEE

Projet de Loi de Finance, dit «Jaune Budgétaire», 2024



La délégation **Force Ouvrière** a relevé certains points et indicateurs du **Projet de Loi de Finance 2024** sur la Formation professionnelle fraîchement

édité qui nous posent question.

En effet, nous ne voyons pas comment nous sortir d'une spirale descendante sans réaction de l'État et des Régions et en l'absence de décisions politiques décisives face à certains constats et conséquences pour l'Afpa.

1) La recrudescence incessante du nombre d'Organismes de Formation de 82 600 en 2021 à 87 800 en 2022, soit **1 300 nouvel OF par trimestre**.

On peut même lire dans une dépêche AEF récente: «Près de 45 500 organismes de formations, sur plus de 116 100,

sont certifiés Qualiopi à la mi-novembre 2023. Des chiffres qui peuvent donner lieu à deux lectures. Il est en effet possible de voir dans le nombre de certifiés Qualiopi le signe d'une amélioration globale de la qualité des

prestataires de développement des compétences présents sur le marché ou, à contrario, la preuve d'une certification qui n'est pas assez discriminante».

Il apparaît, dans les enquêtes du CEREQ et de la DARES, que les OF non certifiés n'en voient pas l'utilité dans la mesure où ils sont majoritairement des sous-traitants d'un OF certifié.

Force Ouvrière attribuera un zéro pointé entre l'affichage du gouvernement et des commanditaires de formation (dans la loi du 5 septembre 2018 et l'ACNI 2021) de réduire le nombre d'Organismes de Formation et la réalité constatée à ce jour.

On pourra mettre au crédit du gouvernement la loi du 19 décembre 2022 visant à lutter contre la fraude au Compte Personnel de Formation (CPF).

En définitive, **une loi pour contrecarrer les effets pervers induits par la loi du 5 septembre 2018 que Force Ouvrière avait prévus et dénoncés**, notamment dans cette instance qu'est le CSEE.

2) Dans le même ordre d'idée, le Chiffre d'Affaires global des Organismes de



Si je suis vraiment le seul Organisme de Formation inscrit dans la loi et identifié dans le SPE... C'est quoi ces plus de 100 000 autres opérateurs?? Et pourquoi tu m'appelles moins souvent???

Formation a progressé en moyenne de 11% avec un niveau historique de 28 milliards d'euros .

À l'évidence, ceci ne concerne pas l'Afpa, et notre manque d'activité qualifiée «d'endémique» par la Cour des Comptes, ne concerne pas tout le monde au regard de ce constat.

La position de Force Ouvrière en la matière est que **l'Afpa n'est responsable en rien** de cette carence d'activité, ni par défaut d'organisation, et encore moins par défaut de qualité des formations, ni même trop chère en rapport avec ses prix de formation, **mais relève surtout de décisions politiques**, ce qu'apparemment la Cour des Comptes ne veut pas nous concéder.

Un tel acharnement à pointer du doigt l'Afpa depuis plus de 10 ans nous a conduits à une déclaration sur le thème: **Rapport de la Cour des Comptes, «les chiens sont lâchés»**.

3) Toujours dans le même sens, **la part de marché de l'Afpa sur la formation des Demandeurs d'Emploi a encore baissé pour arriver à 3,5% courant 2023**.

Une voix céleste s'élève pour rappeler qu'il fut un temps, pas si lointain finalement (en tout cas que les moins de vingt ans ont connu), où l'Afpa formait 30% des Demandeurs d'Emploi.

À ce propos, depuis 2016 (plan 500 000 suivi du PIC) **la formation de Demandeurs d'Emploi en France a progressé de 52%** ceux-ci passant de 92 000 en 2016 à 1 384 000 en 2022. En parallèle, le nombre de **Demandeurs d'Emploi formés à l'Afpa a diminué quant à lui de 52%** de 115 800 à 55 800 dans la période.

Tout ceci nous interroge sur la place et la considération de l'Agence que les pouvoirs publics veulent bien nous attribuer en tant qu'Epic et opérateur du Service Public de l'Emploi.

4) Autre indicateur, celui des **titres professionnels**. 151 000 candidats ont pu acquérir un titre professionnel en France pour 76 000 à l'Afpa avec un **taux de réussite de 82,6%**, pourcentage qu'il est important de souligner car bien supérieur à la moyenne des autres OF. C'est donc plutôt un satisfecit que de constater que la moitié des titres professionnels ont été obtenus à l'Afpa.

Hélas, ce segment reste à la marge par rapport à l'ensemble des activités de formation, ne serait-ce qu'au regard des 1 394 000 Demandeurs d'Emploi formés en France et sans compter les salariés.

C'est d'autant plus frustrant quand on sait que, selon

la DARES, 70% des titulaires d'un titre professionnel ont accédé à un emploi.

5) Un dernier indicateur nous a interpellés, c'est celui des ETPT. (Équivalents temps plein travaillé) rémunérés par les opérateurs de l'État.

Il est indiqué un plafond de **5 487 ETPT pour l'Afpa**. Il semblerait que cet indicateur tient compte des personnels en CDI et en CDD mais ne précise pas s'il s'agit uniquement de l'Epic ou de l'UES Afpa dans sa globalité qui en compte **6 720 à ce jour**.

La question est de savoir si cela préfigure d'une nouvelle saignée dans les emplois !!

Pour finir, malgré tout, sur une **note positive**, nous avons noté la confirmation en 2024 du financement pour l'Afpa de 207 millions d'euros au titre des **Missions Nationales de Service Public** dont la subvention pour charges de service public de l'État à l'AFPA à hauteur 110 millions d'euros en autorisations d'engagement comme sur le précédent exercice, à laquelle s'ajoute un abondement de 97 millions d'euros (au lieu de 70 millions d'euros au PLF 2023) avec:

- le dispositif **Promo 16-18** à hauteur de 47 millions d'euros en autorisations d'engagement (encore faudrait-il atteindre les objectifs)
- La **dotation PIC** intégrée au PLF 2024 au titre du dispositif Prépa Compétences à hauteur de 50 millions d'euros en autorisations d'engagement.

Cependant, si la «juste compensation à coûts complets» permet de couvrir les charges, elle **ne permet pas de participer au désendettement, à la dé-précarisation des emplois et aux investissements de l'Afpa**.

- Le programme **Hébergement Orientation Parcours vers l'Emploi (HOPE)** bénéficie quant à lui de 10 millions d'euros en autorisations d'engagement.
- Enfin, notre délégation a noté, avec satisfaction, l'objectif de **doubler le nombre de** candidats à la Validation des Acquis de l'Expérience (**VAE**) à hauteur de 100 000 présentés devant un jury.

Quid du «reste à charge» qui sera peut être un frein à la recrudescence de candidats?

Notre délégation sera attentive à ce que la Direction de l'Afpa donne les moyens nécessaires à la réussite de ses objectifs. Nous ferons également remonter à notre confédération **Force Ouvrière** les points qui nous semble dangereux pour l'Afpa afin que ceux-ci puissent être rediscutés jusqu'au plus au niveau de l'État, pour la défense de l'Afpa, de ses salariés et des bénéficiaires de la formation professionnelle.

Connaissez-Vous SARA? (Système d'Affectation des Ressources Humaines de l'Afpa)



SARA, C'est Quoi?

Peut-être le nom d'une catastrophe naturelle à l'instar de la tempête Katrina ou du cyclone Irma (il y a plein d'exemples, mais SARA-longerait la déclaration...) ou bien encore l'acronyme de la plateforme unique et centralisée de gestion de la mobilité à l'Afpa!!

Puisque «SARA» Système d'Affectation des Ressources humaines de l'Afpa n'a jamais été évoqué en CSEE, y compris en Information du Président, notre délégation **Force Ouvrière** a dû s'employer à chercher des informations sur le sujet pour informer les salariés de ce qui les attend.

Et SARA-ssure Pas...

À la regard de son contenu et process, nous la qualifierions même de **gestion «industrielle» de la mobilité** dont l'acronyme pourrait signifier, en l'occurrence, "Système Automatisé de Recherche d'Activité".

Selon la Direction Générale, SARA est donc: «un parcours avec des actions structurées», «Pour garantir l'activité et l'employabilité des formateurs (CDD et CDI) sans activité, le DIMT s'appuie sur SARA, une plateforme unique et centralisée de gestion de la mobilité.»

Son But: toujours selon la Direction Générale: «L'outil permet d'inscrire les disponibilités des formateurs et de les rendre visibles instantanément à toutes personnes habilitées mais aussi de mettre en relation de manière efficiente, les

besoins des centres et ressources humaines mobilisables.»

Notre délégation fera remarquer au passage que **cette disposition issue de l'accord GEPP, signé par certaines organisations syndicales, est moins favorable** que la clause de mobilité du contrat de travail de la plupart des formateurs.

Pour la Délégation **Force Ouvrière**, sur ce «parcours» composé de plusieurs étapes, la personne concernée n'est actrice et/ou n'intervient en réalité que pour 2 étapes seulement, à l'entrée et à la sortie du «parcours», ce qui est bien confirmé par le fait que «l'outil s'institue comme un fil rouge, dès lors que le formateur est enregistré sur la plateforme.»

La première étape consisterait donc en un entretien avec le salarié, le manager et le DRH comme défini dans l'accord GEPP.

Dans cet entretien, seront donc évoqués, entre autres, la mobilité ou non de la personne et sur quel périmètre.

Ceci amène notre délégation à poser une première question, **que se passe-t-il si la personne affiche qu'elle n'est pas désireuse d'une mobilité géographique?**

Une fois la personne informée formellement de son inscription sur la plateforme, elle n'a donc plus qu'à attendre le lieu, la durée, la fonction et le contenu de son affectation, toutes les autres étapes étant gérées automatiquement par le logiciel via le responsable de la DIMT. (Direction des Itinérants et de la Mobilité Temporaire).

Il ou elle aura alors **48h00** pour confirmer sa disponibilité et mobilité... **Dame!!!** Il ne faudrait quand même pas mettre «le client» dans une situation inconfortable...

Il faut entendre ici par «client», selon la Direction Générale, le centre Afpa qui exprime le besoin.

Reste à savoir ce qui se passera en cas de refus du salarié sur son affectation pendant cette période de 48h00 avec la crainte d'entendre la réponse abrupte qui s'en suivra «nous prendrons les décisions nécessaires qui s'imposeront»!!

Mais il s'agit peut-être de science-fiction!!



Au-delà d'une issue incertaine, ces situations inconfortables d'attente, de savoir quand et où être affecté, que vont subir tous les salarié(e)s concerné(e)s généreront à n'en pas douter **un stress considérable et permanent qui va avoir des répercussions néfastes sur la santé de ces salarié(e)s.**

Comment ne pas comprendre le ressenti d'une personne qui ne sait pas, d'une semaine sur l'autre, si elle doit faire son baluchon à l'autre bout de la France ou dans un centre limitrophe?

Situations potentiellement et possiblement successives de rentrer de mission pour être affecté dans un autre lieu la semaine suivante, voire, y compris, dès son retour de congés.

Comme les Itinérants, Mais SARA-pporte Pas...

Nous entrons, ici, dans un monde d'itinérance, à ceci près que, pour un itinérant, ce choix de vie

est pleinement assumé avec des déplacements planifiés à l'avance annuellement et des **compensations financières ad'hoc** bien au-dessus de ce qui sera proposé à cette personne.

Ainsi, nous craignons une **recrudescence exponentielle des fiches RPS** en la matière, **voire des arrêts maladie**, avec en écho cette réponse laconique « nous ne faisons qu'appliquer l'accord ».

Pour **Force Ouvrière** cela n'annonce rien de bon, car il est fort possible que SARA fasse **beaucoup de dégâts au sein du personnel** au même titre qu'une catastrophe naturelle.

Nous pointons un **autre dommage collatéral** à cet outil. En effet, alors que l'Afpa a déjà du **mal à recruter des formateurs** dans certains domaines, l'attractivité va encore se réduire, un formateur préférant travailler dans un organisme local concurrent sans risque de mobilité plutôt qu'à l'Afpa.



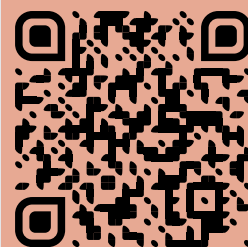
Bulletin d'Adhésion à Remettre à un Élu Force Ouvrière

Nom:
 Prénom:
 Adresse:
 CP: Ville:
 Email:
 Téléphone:

Poste Occupé:

Classification: Centre:

Retrouvez tous nos journaux ici:



J'adhère! Pourquoi FO?

FORCE OUVRIÈRE, libre de toute emprise politique, se consacre exclusivement à la défense des travailleurs, sans composer avec les intérêts du moment ou d'un parti quelconque.

FORCE OUVRIÈRE juge l'action syndicale comme une chose sérieuse qui exige rigueur et constance.

À **FORCE OUVRIÈRE**, la base est considérée comme majeure: chaque section syndicale prend ses décisions seule, sans pression «hiérarchique».

À **FORCE OUVRIÈRE**, chacun peut s'exprimer librement.

À **FORCE OUVRIÈRE**, chacun respecte les opinions et avis des autres même s'il ne les partage pas...

ET AUSSI PARCE QUE FORCE OUVRIÈRE met toute son énergie à défendre la liberté de négocier à tous les niveaux: contrats, conventions ou accords permettant de garantir et de faire progresser les intérêts des travailleurs.